08 FINANCES

METTRE LA POLITIQUE FINANCIÈRE DE MANIÈRE CIBLÉE AU SERVICE D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE !

2017-2023

QU'EST-CE QUI A CHANGÉ CES 6 DERNIÈRES ANNÉES ?

Le budget communal est un sujet dont on parle moins en public. On a tendance à parler des finances communales surtout lorsque la planification d'un projet spécifique dérape ou autre.

Le budget communal s'est développé au fil des années, les différentes dépenses de personnel et d'entretien sont plutôt considérées comme courantes, de sorte qu'en général, les différents postes budgétaires sont moins examinés à la loupe, mais plutôt les "nouvelles" dépenses spécifiques. L'accent est d'ailleurs souvent mis sur les "infrastructures classiques".

Les recettes propres des communes sont en outre limitées, entre autres parce que les communes elles-mêmes hésitent à être plus actives, par exemple en introduisant des taxes pour les logements vacants, etc.

Le fait qu'une réforme de l'impôt foncier ne soit encore en discussion au moment de la rédaction de cette publication est en outre problématique, car son introduction mettrait de nouvelles ressources financières à la disposition des communes.

2023-2029

QUEL EST LE DÉFI DES SIX PROCHAINES ANNÉES ?

De facto, des accents très importants sont posés- consciemment ou inconsciemment- par le biais du budget communal : pour la participation des citoyens, pour les priorités dans la politique communale, pour savoir si une commune gère plutôt le développement durable ou non. La commune peut utiliser la même somme dans le sens du développement durable, ou au contraire "contre" le développement durable (par exemple dans le domaine des achats).

Au cours des six prochaines années, la commune veillera à ce que sa politique budgétaire soit utilisée de manière cohérente dans l'esprit de la transition écologique et sociale.

L'objectif est:

- Passer au crible les **dépenses ordinaires du budget** et analyser quelles dépenses sont toujours ciblées, lesquelles le sont moins et dans quels secteurs des corrections permettraient d'investir des fonds plus efficacement et plus fortement dans le sens d'une transition socio-écologique ;
- Fixer les **priorités budgétaires sur des projets** orientés vers l'avenir, qui apportent une plus-value écologique, sociale et économique également pour les générations futures;
- Mettre l'accent sur la question de la **vision d'avenir souhaitable** de la commune et en tirer des conclusions pour le développement démographique;
- Penser aux **générations futures**. D'un point de vue financier, cela signifie ne pas transmettre aux générations futures des héritages insupportables sous forme de montagnes de dettes et concevoir la politique de dépenses en conséquence.;
- Appliquer réellement le **principe du pollueur-payeur** et de la couverture des coûts (ce dernier est obligatoire dans divers secteurs) : L'argent que la commune doit fournir en cas de non-couverture des coûts manque pour d'autres projets, le cas échéant également dans le domaine social. Lors de la fixation des prix, la commune prendra en outre des initiatives ciblées en faveur des ménages à faibles revenus.;
- Investir davantage dans les **personnes plutôt que dans les infrastructures**;
- D'entretenir la coopération régionale et de garantir ainsi, entre autres, une utilisation rationnelle des fonds;
- Soutenir matériellement et personnellement les habitants et les groupes d'intérêt dans le sens du développement durable, mais aussi, dans la mesure du possible et de manière judicieuse, sur la base de **critères de sélectivité sociale**;
- Utiliser davantage les **programmes de l'État et de l'UE** dans ce sens.

NOUS NOUS ENGAGEONS POUR UNE COMMUNE QUI...

01

... PAR UNE COOPÉRATION RÉGIONALE, FAIT UNE GESTION FINANCIÈRE RATIONNELLE

Une bonne coopération avec les communes voisines / les communes de la région permet, dans de nombreux domaines, de récolter des fonds (du niveau national, mais aussi des fonds européens), d'investir plus efficacement et de mieux réaliser différents projets. Par exemple dans le domaine de la protection de la nature, de la politique culturelle, de la mobilité...

De plus, l'État subventionne (même si ce n'est pas encore suffisant) davantage les projets régionaux que les projets purement communaux, et il faut espérer qu'il le fera encore plus à l'avenir.

C'est pourquoi la commune va...

- ... rechercher une coopération régionale accrue afin de pouvoir partager les coûts des ressources humaines et matérielles spécifiques nécessaires avec d'autres communes (mot-clé : partage, etc.) et instaurer une collaboration plus étroite par le biais d'échanges réguliers entre les services communaux (afin de pouvoir utiliser les connaissances mutuelles, par exemple);
- ... viser une coopération régionale accrue afin de pouvoir partager les coûts des ressources humaines et matérielles spécifiques nécessaires avec d'autres municipalités (mot-clé : partage, etc.) et **établir une collaboration plus étroite grâce à des échanges réguliers entre les services municipaux** (par exemple pour pouvoir utiliser les connaissances mutuelles);
- ... mettre à disposition **des postes budgétaires spécifiques** pour assurer, en collaboration avec les communes voisines, certains services de conseil aux citoyens, une coopération technique ou encore une offre culturelle;

Ce faisant, il est garanti que les investissements décidés dans les structures régionales sont également soutenus activement par les communes partenaires respectives. Ceci aussi bien par le conseil communal que, par exemple, par les commissions consultatives éventuellement concernées. Cela suppose que l'on parle sciemment et en toute transparence de leur développement au sein des diverses instances communales.

Grâce à cette collaboration, la commune peut ainsi assurer encore plus de dynamisme et de projets d'avenir ainsi qu'une cohabitation dans la région..

02

...GÈRE EFFICACEMENT SON BUDGET ET QUI POSE DES JALONS IMPORTANTS DANS LE SENS DE LA TRANSITION.

C'est évident : par ses choix financiers, la commune peut contribuer de manière importante à la promotion du développement durable et à la nécessaire transition sociétale... ou au contraire alimenter la crise du climat, de la biodiversité, etc.

C'est à la commune qu'il revient de décider, par exemple, d'acheter ou non des matériaux de construction et des produits d'usage courant respectueux de l'environnement, des aliments biologiques, des appareils à faible consommation d'énergie, et bien d'autres choses encore.

La commune utilisera ici toutes les possibilités à sa disposition pour promouvoir et donner vie au développement durable en utilisant ses fonds de manière réfléchie dans les dépenses existantes.

La commune va ...

> **... valoriser les "plans pluriannuels de financement" en tant qu'instrument**

L'élaboration des "plans pluriannuels de financement" est prévue par la loi. Ils ne devraient pas être considérés uniquement comme un travail administratif obligatoire prescrit par la loi, mais comme un instrument dynamique de la commune et devraient être communiqués ouvertement. Ils permettent également aux personnes intéressées qui ne sont pas directement impliquées dans la gestion financière d'avoir un aperçu des priorités de la commune et des conséquences budgétaires à long terme et, le cas échéant, de formuler des suggestions. C'est pourquoi ces plans devraient en principe pouvoir être consultés ouvertement et être régulièrement adaptés.
De plus, ils devraient être utilisés pour intégrer les coûts de suivi des projets, afin d'obtenir une estimation réelle des coûts des projets.

> **... assurer une comptabilité analytique**

La comptabilité analytique permet d'avoir un bien meilleur aperçu des dépenses et des économies potentielles. Par exemple, il est beaucoup plus facile de voir à combien s'élèvent les coûts des différentes infrastructures. Il est donc plus facile de voir où des économies peuvent être réalisées grâce à des mesures ciblées. C'est le cas par exemple des coûts d'approvisionnement en énergie et en eau, des coûts d'entretien, des coûts de personnel, etc.

> **... vérifier que le budget ordinaire ne comporte pas d'investissements „non durables".**

Souvent, une routine s'est installée au fil des ans, surtout dans le budget „ordinaire" : les postes budgétaires existants ne sont guère remis en question pour savoir s'ils sont toujours utiles sous cette forme. Ils se sont „établis" au fil des ans et sont repris d'année en année presque comme un „réflexe". C'est pourquoi il est important d'examiner régulièrement si certaines „orrections" du budget ordinaire ne permettraient pas de poser des accents clairs dans le sens de la durabilité, sans dépenses supplémentaires.
La commune examinera / fera examiner son budget ordinaire dans ce sens et le réorganisera.
En identifiant les postes budgétaires actuels qui sont contre-productifs du point de vue du développement durable ou ceux qui pourraient être réaffectés / réorientés de manière ciblée dans le sens du développement durable, il est possible de mettre l'accent sur des points importants dans le sens du développement durable sans véritable dépense supplémentaire. Exemples :

> Porter un regard critique sur la planification de la mobilité : la commune a-t-elle besoin d'autant de places de stationnement ? Doivent-ils être scellés ? Chaque îlot de verdure doit-il être séparé du trottoir et de la route par des pierres de délimitation (ce qui est coûteux et empêche l'eau de pluie de pénétrer dans les îlots de verdure et de s'y infiltrer) ? ;

> Il y a encore des fuites dans le réseau d'eau potable, alors qu'il est plus efficace de les éliminer que de payer encore et encore pour les pertes d'eau, le cas échéant. Les analyses peuvent aider...;

> L'utilisation de l'eau de pluie dans les bâtiments publics, les urinoirs sans eau peuvent réduire la consommation d'eau de manière sensible.;

> En achetant des aliments régionaux biologiques pour les fêtes, on investit dans une agriculture tournée vers l'avenir;

> Efficacité énergétique dans les bâtiments publics et le parc automobile- un éclairage public à LED permet d'économiser de l'argent et de préserver l'environnement;

> Si l'on utilise des produits de nettoyage moins nocifs pour l'environnement, il est possible d'économiser de l'argent en adoptant une approche plus respectueuse de l'environnement (par ex. en n'utilisant plus de désinfectants superflus, en limitant le nombre de produits de nettoyage).

> **... Orienter les dépenses et les investissements selon des critères de durabilité**

En orientant ses dépenses, la commune encouragera de manière ciblée les produits écologiques, sociaux et issus du commerce équitable.

- d'une part, elle contribue ainsi à augmenter considérablement la part de marché de ces produits,
- d'autre part, elle assume une importante fonction de modèle.

C'est pourquoi la commune orientera très consciemment ses achats selon les critères suivants et, le cas échéant, les ancrera comme ligne directrice / obligation pour tous les services au moy-

en d'une charte (voir également à ce sujet le chapitre „politique environnementale")

> lors des appels d'offres, dans les pratiques d'achat... la préférence est donnée, entre autres, aux produits durables, économes en énergie, respectueux de la santé et de l'environnement, socialement équitables et issus du commerce équitable.;

> on essaie de mettre en œuvre le principe du "reuse repair share", c'est-à-dire d'acheter davantage de produits réparés là où c'est possible et, le cas échéant, d'effectuer des investissements en commun avec les communes voisines;

> des obligations ciblées sont imposées aux tiers dans le sens d'un approvisionnement écologique, social et régional (livraisons pour les écoles, les cantines, etc.);

> Les projets dans le domaine de la protection de l'environnement "après coup" sont examinés d'un œil critique pour savoir s'il ne serait pas plus judicieux d'investir dans la protection préventive de l'environnement (par exemple, plutôt que de construire un bassin de rétention technique, garantir une infiltration naturelle)..

> … pour les „Placements financiers" : miser sur des comptes d'épargne alternatifs et solidaires

En matière de placements financiers, la commune utilisera les possibilités offertes par les comptes d'épargne alternatifs et solidaires. Elle montre ainsi qu'il existe d'autres critères pour les placements financiers que la maximisation des bénéfices : Écologie, solidarité sociale, justice Nord-Sud. La commune informera ses habitants d'une telle initiative et incitera ainsi d'autres à suivre son exemple.

> … innover et faire participer les utilisateurs des infrastructures aux coûts économisés

La commune adoptera le modèle consistant à faire participer les utilisateurs (écoles, maisons relais, etc.) à l'économie des coûts

d'énergie, d'eau et d'élimination des déchets. Un objectif de coût est fixé pour chaque bâtiment (énergie, déchets, eau). Si les dépenses sont moindres, la moitié des coûts économisés est versée aux utilisateurs pour leurs propres projets.

> ... „réinvestir" de manière ciblée les recettes des „taxes".

Dans le domaine de la gestion de l'eau et des déchets, le principe de la couverture des coûts est ancré ; dans le domaine de l'eau, une amortisation de l'infrastructure de l'eau et des eaux usées est en outre fixée. Les taxes doivent tenir compte de ces directives. Les recettes qui en résultent pour les communes sont plus élevées que les dépenses dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Ces recettes supplémentaires ne devraient pas être „noyées" dans le budget ordinaire, mais enregistrées de manière spécifique. Indépendamment de la manière dont cela devrait se faire sur le plan comptable, la présentation / la saisie ciblée des recettes supplémentaires peut déjà être utilisée politiquement (dans le sens d'un „fonds de réserve") pour réaliser des investissements, par exemple dans les infrastructures de ces secteurs. Il en va de même pour les recettes supplémentaires excédentaires provenant des "taxes pour équipements collectifs", des réseaux de chaleur, etc.

> … aborder l'idée d'un „budget participatif".

Le „budget participatif" permet aux citoyens de proposer eux-mêmes les projets que la commune doit soutenir en priorité dans le cadre du „budget extraordinaire" et les domaines dans lesquels des économies pourraient éventuellement être réalisées. La condition préalable est bien sûr une présentation transparente du budget actuel. Les propositions des citoyens seront rassemblées et, le cas échéant, soumises à une nouvelle évaluation de leur part dans une deuxième phase. La décision finale sur les priorités financières revient néanmoins toujours au conseil communal.

Cet instrument permet d'une part d'impliquer les citoyens dans l'élaboration de la politique et d'autre part d'élargir le processus d'évaluation des projets à soutenir en priorité ou non. Il est important qu'après la décision du conseil communal (ou avant, le cas échéant), un retour d'information soit effectué avec les citoyens : Pourquoi une proposition a-t-elle été retenue et pas une autre ?

Il convient toutefois de noter que, selon le Mouvement Ecologique, le budget participatif n'est pas forcément l'instrument de participation le plus „simple". Il est surtout utile dans les communes où il existe déjà des projets de participation.

03

...INVESTIT DANS PLUS DE DÉMOCRATIE ET D'IDÉES CITOYENNES

Avec des moyens financiers assez modestes, la commune peut poser des jalons très importants dans le sens d'un „plus de démocratie" et ainsi également promouvoir l'échange et la cohésion sociale au sein de la commune et reprendre des idées d'avenir. C'est pourquoi la commune prévoira entre autres des postes budgétaires (tant dans le budget ordinaire que dans le budget extraordinaire) pour sa communication, sa politique d'information et la participation des citoyens, ainsi que pour le soutien de projets „d'en bas". Parmi les idées qui méritent d'être soutenues, on peut citer les suivantes.

La commune soutiendra les projets / initiatives suivants...

> ... Une bonne participation des citoyens permet souvent d'économiser de l'argent lors de la mise en œuvre d'un projet, mais cela coûte dans une première phase. C'est pourquoi des fonds ciblés sont mis à disposition dans le **budget pour les projets de participation**, afin de permettre une participation citoyenne qui respecte également les principes d'une bonne participation. En effet, une bonne **participation citoyenne** va au-delà d'une séance d'information unique et nécessite des moyens financiers correspondants. Il s'agit de tout un processus : cela va de l'organisation de possibilités concrètes de participation (qu'il s'agisse de forums de citoyens, de visites guidées, etc.), de la communication par le biais d'une rubrique spécifique sur le projet sur le site Internet de la commune, des frais de publication/d'appel, de la rémunération d'animateurs professionnels, de l'organisation de fêtes d'échange, etc.

> ... Une démocratie vivante et une commune qui fonctionne signifient également que les **initiatives** de personnes ou de groupes engagés dans la commune peuvent être soutenues de manière flexible et spontanée. Cela conduit à une commune vivante et permet parfois à la commune d'économiser de l'argent, car les citoyens mettent gratuitement leur temps à disposition (ou contre une reconnaissance symbolique).

> ... La **réalisation d'actions avec les habitants**, par exemple des projets de verdissement, coûte certes de l'argent, mais permet aussi de réaliser en parallèle, grâce à la force des citoyens, des idées que la commune n'aurait peut-être pas réussi à mettre en œuvre. C'est pourquoi des fonds sont également prévus pour ce type de projets.

> ... Les c**ommissions consultatives** disposeront également d'un poste budgétaire spécifique auquel elles pourront recourir pour concevoir et, le cas échéant, réaliser des projets, faire appel à des experts, etc. (ceci sur la base de critères définis en commun et d'un montant maximal).

> ... Un poste budgétaire spécifique est également prévu pour permettre aux conseillers communaux, aux employés communaux, aux personnes engagées dans la commune, aux responsables d'associations locales... de participer à des formations continues après concertation au sein du collège échevinal.

04

... EST UN MOTEUR POUR DE NOUVELLES INITIATIVES SOCIALES ET UNE MEILLEURE COHABITATION ET COHÉSION

L'une des tâches les plus utiles et les plus gratifiantes des communes est de soutenir les habitants et les groupes d'intérêt qui souhaitent planifier ou mettre en œuvre des projets dans le sens d'un développement durable. Car ce sont justement ces initiatives souvent locales et de petite taille qui développent de nouvelles manières de vivre ensemble, d'être régional et d'adopter un style de vie durable. C'est pourquoi la commune mettra à disposition des moyens financiers ciblés pour de tels projets.

La commune va ...

> **... prévoir des fonds ciblés pour les projets citoyens**

De plus en plus de personnes souhaitent donner l'exemple de projets concrets au niveau local, dans lesquels notre société est organisée de manière plus durable, plus démocratique et plus sociale „par le bas". Il peut s'agir de projets de nature très différente : bourse d'échange, magasin de réparation, atelier de projet, mise en place d'un concept d'aide de voisinage, cercle d'échange, covoiturage, aide sociale...

La commune soutiendra ces projets, qui permettent souvent d'obtenir de très bons résultats avec peu de moyens financiers, tant sur le plan des idées que des infrastructures, de l'organisation et des finances. Et ce, bien entendu, sans remettre en question l'autonomie de ces projets.

Souvent, ce type de projet crée plus de vie, de cohabitation et d'échange...

> **... investir dans le conseil et la sensibilisation**

Des conseils et la sensibilisation des habitants sont sans doute plus importants aujourd'hui que jamais, compte tenu des grands défis sociétaux. La commune prendra ses responsabilités à cet égard. Elle va ... :

> ... de nouvelles offres de conseil pour les ménages et les entreprises au niveau communal et régional, des „actions participatives" sur l'alimentation saine ou la promotion des économies d'énergie, des subventions pour l'encadrement des jeunes dans les associations, la formation initiale et continue pour ses propres employés... développer;

> ... et profite ainsi de l'opportunité d'économiser de l'argent à moyen et long terme. Par exemple, un bon conseiller en énergie peut aider à réduire les coûts énergétiques dans les infrastructures communales, un conseiller en environnement peut contribuer à minimiser les coûts d'élimination des déchets à long terme, etc.

05

...PRATIQUE UNE POLITIQUE FISCALE SOCIALEMENT ÉQUITABLE ET ÉCOLOGIQUE

La commune va ...

> **... appliquer une modulation sociale des frais**

D'un point de vue social, il est absolument judicieux d'appliquer des tarifs échelonnés, surtout dans le domaine de l'eau. Diverses communes luxembourgeoises ont introduit un tel système, qui a également été accepté par l'État. Une certaine consommation de base doit être moins chère qu'une consommation plus élevée. Une telle modulation en fonction du nombre de personnes dans le ménage sera possible sans problème à l'avenir. En effet, un projet de loi en cours de discussion prévoit que chaque commune doit établir un „registre" dans lequel le nombre de personnes dans un ménage doit être enregistré, de sorte que de tels calculs spécifiques seront possibles. Avec un tel échelonnement, la commune répond d'une part à des critères sociaux et, d'autre part, elle incite généralement à une utilisation plus économe. Ceux qui consomment plus et gaspillent plus doivent payer plus cher.

Cela doit s'appliquer aux taxes sur l'eau potable et les eaux usées et, le cas échéant, au secteur des déchets.

> **... tenir compte des coûts financiers consécutifs aux projets**

> Comme par le passé, la répartition des finances communales est- entre autres aspects- également liée au nombre d'habitants. Mais les nouveaux projets d'urbanisation entraînent également de nouveaux coûts. Pour les **nouveaux projets** d'urbanisation, la commune examinera (ou fera examiner) en détail quels sont les coûts consécutifs à ces projets, dans quelle mesure ils peuvent être financés et dans quelle mesure ils entraînent des dépenses ultérieures (notamment dans le domaine des infrastructures scolaires, de l'approvisionnement en eau potable et de l'épuration des eaux usées). Cette approche est explicitement mentionnée dans la loi sur l'urbanisme communal..

> La loi relative à l'urbanisation dans les communes prévoit en outre déjà depuis 2004 (actuel article 24) que la commune doit adopter un règlement communal définissant les **„taxes d'infrastructures"** (pour l'aménagement des trottoirs, des routes, du système d'égouts, etc. Ce règlement sera immédiatement adopté par la commune (si ce n'est pas encore le cas) et sera conçu de manière à couvrir les coûts.

> Il en va de même pour la **„taxe d'équipement"** prévue par la loi (article 24). Le cas échéant, une adaptation du montant de ces taxes doit être envisagée en temps utile. Dans le cas de nouvelles constructions, le promoteur participe ainsi à la construction d'infrastructures rendues nécessaires par le développement (écoles, équipements culturels, etc.).

> Dans le cas des plans d'aménagement partiels (PAP), les coûts financiers consécutifs doivent être clairement

> définis dans le cadre des conventions entre la commune et le promoteur, dans le sens de l'intérêt général.

> **... utiliser les possibilités de contrôle financier pour un développement durable de l'urbanisation**

Des taxes doivent être fixées au niveau national pour la mobilisation de terrains à bâtir ainsi que pour une utilisation accrue sur des biens immobiliers vacants. La commune les mettra en œuvre, si cela est encore nécessaire, dès leur adoption au niveau national.

> **... ne pas entrer en concurrence avec les communes voisines lors de la fixation du taux de prélèvement de la taxe professionnelle**

Il incombe aux communes de fixer le taux de prélèvement de la taxe professionnelle. Ces dernières années, on s'est parfois retrouvé dans une situation où les communes se faisaient concurrence et révisaient ce taux à la baisse afin de devenir plus attractives pour l'implantation d'autres entreprises. La commune ne participera pas à ce „dumping".

06

… PRÉVOIT DES MOYENS BUDGÉTAIRES CIBLÉS POUR LES DÉPENSES D'AVENIR

Dans de nombreux domaines cités dans cette brochure, la commune doit en outre prévoir très consciemment des moyens financiers suffisants. Une planification budgétaire sur plusieurs années avec des priorités claires est indispensable.

Ainsi, par exemple, pour les investissements suivants - qui ne sont toutefois que représentatifs d'autres :

- Investissements dans le domaine de la protection du climat (réseaux de chaleur, etc.) ;
- Investissements dans le réseau d'eau potable, les zones de protection de l'eau potable, l'épuration des eaux usées, etc ;
- Transformation des places publiques/de l'espace routier, déconstruction des rues existantes... afin de ralentir largement la circulation, de créer des espaces de rencontre sociaux ainsi qu'un verdissement conséquent ;
- Rénovation progressive des bâtiments publics, y compris du point de vue énergétique, ou utilisation d'énergies renouvelables ;
- L'aménagement de pistes cyclables et de chemins piétonniers;
- ...

La municipalité assurera un débat sur les priorités de la communauté et prévoira les ressources financières nécessaires.

07

… GRÂCE À DES AIDES FINANCIÈRES, INCITE À UN COMPORTEMENT ET À DES INVESTISSEMENTS ÉCOLOGIQUES

La commune soutiendra ou encouragera ses habitants à adopter un comportement respectueux de l'environnement et des ressources par des incitations ciblées.

De telles aides peuvent être limitées dans le temps (par exemple lorsqu'une campagne ciblée attire l'attention sur les avantages de telle ou telle mesure). Mais elles peuvent aussi être orientées sur le long terme, notamment lorsqu'une mesure écologique entraînerait des dépenses supplémentaires relativement élevées pour l'individu, mais qu'elle est particulièrement pertinente pour la société.

La commune va ...

- **… réfléchir à la sélectivité sociale des aides financières qu'elles accordent**
  L'époque où les personnes disposant de revenus plus élevés recevaient une aide de la commune, par exemple pour l'achat d'un nouveau vélo, devrait être révolue. En principe, la commune choisira aussi très consciemment de lier certaines subventions à des critères sociaux. Cela est tout à fait possible au niveau communal. C'est notamment le cas pour la promotion de projets pour lesquels il existe déjà une aide au niveau national, comme les vélos électriques, la construction d'installations solaires, etc.
- **… introduire des frais échelonnés**
  Comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, la commune fixera des tarifs échelonnés qui augmenteront progressivement en fonction de la consommation.
- **… prévoir des incitations ciblées pour les ménages privés (en partie en plus des aides publiques), par exemple aussi dans les domaines où la commune veut donner un signal clair. Par exemple pour les projets suivants:**
  - Bonus de réparation ;
  - Construction d'installations solaires, en particulier d'installations collectives ;
  - Mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie;
  - Mise en œuvre de mesures de désimperméabilisation ;
  - Plantation d'arbres fruitiers à haute tige, également à l'intérieur des localités ;
  - Réaménagement des jardins empierrés ;
  - Végétalisation des toits plats existants ;
  - Rénovation de bâtiments anciens chez les particuliers.
- **… Créer des incitations pour les entreprises**
  En outre, la commune proposera également aux entreprises agricoles ou aux PME une aide financière et/ou organisationnelle pour des projets au niveau de la protection de la nature, dans le domaine de l'énergie, du tourisme, ... (Autres suggestions : voir chapitres séparés).

08

… NE CÈDE PAS D'ARGENT À L'ÉTAT NI À L'UE, MAIS QUI UTILISE LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ÉTAT ET DE L'UE POUR METTRE EN ŒUVRE SES PRIORITÉS

Au niveau de l'État, il existe des programmes de soutien pour les initiatives des communes dans le sens du développement durable. Il va de soi que les communes les utiliseront. Quelques exemples :

- La commune utilisera les aides financières accordées par le ministère de la Jeunesse pour certaines actions dans le cadre du plan Jeunesse.
- Les programmes d'aide du ministère de l'Environnement dans le domaine de la protection de la nature, de l'énergie, de la mobilité... seront exploités, une participation active au pacte nature-climat-logement sera mise en place.
- Les subventions dans le cadre du pacte logement 2.0 ou du programme "aide à la pierre" du ministère du Logement sont utilisées.
- Des subventions sont également possibles au niveau de l'UE pour certains domaines de projets, entre autres au niveau régional ou transfrontalier (fonds régional, Interreg...).
- ...